



CONTRIBUTION DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE À LA CONSTRUCTION DES FUTURS SCHÉMAS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION (SRDEII) ET DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS (SRDTL) POUR LA PÉRIODE 2022-2028

Éditorial du Président

Pour une mobilisation générale

Notre capacité à surmonter les crises dépend largement de notre détermination à recréer de la valeur et de la richesse dans notre région, pour notre pays et pour l'Europe notre espace commun de coopération, de liberté et de paix.

Cela passe bien sûr par la pédagogie d'une écologie inclusive qui mobilise toute la société, c'est l'ambition du CESER Occitanie, en faisant comprendre qu'il faut à la fois mettre un terme à tous les gaspillages et partager un effort de sobriété dans notre consommation de biens et de produits, mais aussi par le développement de filières qui nous permettent de respecter nos objectifs d'une France et d'une Europe Zéro Carbone en 2050.

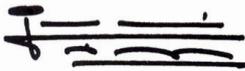
La croissance est donc nécessaire. L'indépendance énergétique dans un pays qui a su par la qualité de la recherche et de ses ingénieurs développer l'hydroélectricité avec les grands ouvrages et la filière nucléaire qui peut produire une électricité la moins chère d'Europe 100 % pilotable, disponible et renouvelable, s'inscrit dans une planification de long terme, c'est le rôle de l'État stratège.

L'autonomie stratégique pour notre alimentation, la production de médicaments, de matériels de protection, l'émergence de nouvelles filières pour nos mobilités, permet de créer les richesses nécessaires à la préservation de notre modèle social et la solidarité entre les générations.

Mais un autre enjeu émerge, celui de notre capacité à anticiper et à préparer les femmes et les hommes aux métiers qui nous permettront de tenir nos objectifs de transformation dans tous les domaines : mieux orienter, mieux former, donner une chance aux jeunes, pour accéder aux métiers et se projeter pour l'avenir.

Dans une grande région touristique, la professionnalisation des métiers de l'hôtellerie, du tourisme et de la restauration, la sécurisation des travailleurs saisonniers restent un objectif.

Quelle que soit la qualité des schémas, une mobilisation générale est nécessaire, c'est ce que propose le CESER à la Région qui le consulte à cet effet.



Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Agissant en sa qualité de représentant de la société civile organisée, le Conseil économique, social et environnemental régional souhaite par la présente contribution apporter son appui et son analyse à la Région Occitanie dans l'élaboration de ses futurs schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) pour la période 2022-2028.

Ces schémas définissent les grandes orientations de la politique régionale et les déclinent en priorités régionales et actions opérationnelles en faveur du développement économique et touristique de l'écosystème régional.

Adossés à d'autres stratégies et schémas régionaux, ils constitueront le socle de la Stratégie Régionale pour l'Emploi et la Croissance (SREC) qui coordonnera et territorialisera les interventions régionales dans les différentes politiques publiques pour les 7 prochaines années. La volonté de l'institution régionale est de fonder ses politiques et ses actions sur le Pacte Vert qu'elle a adopté en novembre 2020, et dont l'ambition est d'accélérer la transition écologique régionale tout en construisant un modèle plus juste et plus solidaire.

Schéma Régional de Développement Économique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)

- **Orientation 1 : Accroître la résilience de l'économie régionale**
- **Orientation 2 : Engager la transformation du modèle de développement économique et agricole régional**
- **Orientation 3 : Outils financiers : accroître l'ambition de la Région en matière d'interventions financières**

Les changements climatiques, la crise sanitaire liée à la Covid, et plus récemment le conflit en Ukraine démontrent qu'il est essentiel de repenser la nature des échanges internationaux, de revenir aux fondamentaux pour permettre à notre économie d'anticiper et de faire face aux aléas, tout en préservant et développant notre écosystème régional. Longtemps délaissée au profit de tiers plus compétitifs, notre industrie a besoin d'être reconstruite, consolidée et sécurisée. La réindustrialisation ne se décrète pas, elle s'organise et prend du temps. Pour être efficiente, elle doit répondre à des besoins actuels et anticiper les besoins futurs du territoire, consolider l'existant, tenir compte des manques dans la chaîne de valeur et préparer les conditions favorables à l'installation d'industries d'avenir créatrices des emplois de demain.



AdobeStock©mast3r

Ainsi, dans l'établissement de son nouveau schéma régional de développement, d'innovation et d'internationalisation, la Région Occitanie devra être attentive à :

- Créer les conditions favorables à la réindustrialisation en identifiant les pans industriels nécessaires à la préservation de sa souveraineté et favorisant un développement réparti sur l'ensemble de son territoire ;
- Identifier les besoins des filières existantes et émergentes, et les lier aux savoir-faire et compétences régionales existants ;
- Développer des offres à partir des territoires d'industrie identifiés en région ;
- Préparer les territoires à l'accueil de nouvelles industries, revaloriser les friches industrielles existantes, développer les infrastructures (accueil, numérique, transport...) ;
- Identifier et maintenir les cœurs de métiers opérationnels (ex : Métiers de base qui transforment les matières premières, autres besoins fondamentaux...) avec leurs polyvalences nécessaires qui en font un vivier et un socle de base vital. Cette base est fondamentale pour faire éclore des transitions solides. Transitions déclenchées à partir de l'appropriation des démarches (environnementale, numérique...) ce qui facilite naturellement l'éclosion de nouveaux métiers ;

- Renforcer les compétences et savoir-faire régionaux et proposer des parcours de formation adaptés aux nouveaux métiers ;
- Favoriser la réindustrialisation et la réinternalisation par une volonté forte des grands donneurs d'ordres de maintenir leur supply chain dans nos territoires, et accompagner les sous-traitants dans la transition écologique et la transformation vers les nouveaux métiers ;
- Consolider l'existant régional, favoriser l'émergence de nouvelles filières et développer les interactions entre filières.

Anticiper les besoins des filières, favoriser les retombées économiques dans les territoires

L'amont et l'aval des filières doivent être travaillés dans le schéma.

L'amont, par le développement de formations en fonction des compétences et des savoir-faire dont a besoin le territoire. Les initiatives comme les écoles intégrées aux entreprises doivent être soutenues, tout comme l'alternance. La Région doit venir en complémentarité, et créer les conditions propices à encourager un déploiement de ces formations sur l'ensemble des territoires d'Occitanie. Les Territoires d'Industrie identifiés en Occitanie devraient aussi permettre de créer des écosystèmes « formation - emploi - développement économique » là où ils n'existent pas encore.

L'aval, au travers des contrats de filières notamment, en bâtissant avec les filières des stratégies visant à favoriser et renforcer les écosystèmes régionaux des filières, mais aussi de les adapter en fonction des enjeux et particularités de chaque territoire. Des actions visant à ce que les entreprises régionales bénéficient massivement des grands investissements réalisés en région par de grandes entreprises doivent être soutenues, à l'instar de ce que fait EDF avec ses opérations « Grand Carénage » où l'ambition est de consacrer environ 300 millions d'euros pour les entreprises du territoire sur l'investissement global prévu pour la centrale de Golfech, mais aussi pour la centrale du Tricastin pour laquelle EDF investit 4,5 milliards d'euros.

L'action régionale doit s'inscrire dans de grands projets régionalement structurants, et valorisant l'ancrage régional des compétences et des emplois, tout en s'assurant d'un retour en région des engagements budgétaires. Soutenir, investir dans des projets bénéfiques au développement d'activités régionales créatrices de valeur ajoutée pour l'ensemble des territoires, en veillant autant que possible à ce que les produits nécessaires au développement économique régional de nos filières, notamment celles de la transition énergétique et des énergies renouvelables, soient fabriqués en région.

Accompagner les TPE, PME-PMI et l'économie de proximité

Les TPE, PME-PMI forment l'essentiel du tissu économique régional. Le soutien aux TPE, PME-PMI et à l'économie de proximité productive et de service qui transmet les métiers et les valeurs, est crucial pour notre économie régionale. Le CESER approuve la volonté de la Région de continuer d'accompagner, de renforcer la structure financière de ces entreprises pour les rendre plus compétitives et leur permettre de se développer au-delà des frontières régionales. Le mix entre subventions et outils financiers doit être adapté aux besoins spécifiques et aux réalités opérationnelles des TPE, PME-PMI dans un objectif de consolidation pour assurer un développement durable du tissu économique régional.



À partir de 2023, commencera l'ère 5 des pôles de compétitivité. Le CESER attire l'attention sur le fait que la régionalisation des pôles de compétitivité, et l'élaboration du SRDEII 2022-2028 constituent une formidable opportunité pour la Région de revoir l'articulation entre les différentes structures d'accompagnement des entreprises en région. Coordonnées par l'Agence régionale de développement économique (AD'OCC), les actions de chacune n'en seraient que plus lisibles et performantes auprès du monde économique régional.

De plus, dès la création des pôles de compétitivité, un volet « formation, recherche, innovation » a été prévu. Ce principe doit être rappelé par la Région au sein des instances de gouvernance des pôles. La Région devra veiller à sa mise en œuvre effective, ainsi qu'à l'évaluation des résultats au sein de chacun des pôles de compétitivité actifs en Occitanie.

Une Économie sociale et solidaire reconnue et intégrée dans la dynamique économique régionale

L'Économie sociale et solidaire (ESS) est une des composantes importantes de la dynamique économique régionale. Elle doit être considérée comme un atout pour accompagner les entreprises et les territoires sur la transformation des modèles économiques et sur la responsabilité sociétale, mais également sur les questions de formation ou encore sur le tourisme social et solidaire. Le CESER encourage la Région à engager des concertations avec les principaux acteurs de l'ESS en région, notamment la CRESS (facilitateur regroupant et accompagnant l'ensemble des composantes régionales de l'ESS), l'UDES (interlocuteur sur l'emploi et le dialogue social au sein de l'ESS) et l'ensemble des représentants des têtes de réseaux qui les composent, afin d'échanger sur l'évaluation et le bilan du Plan ESS 2018-2021 et de bâtir une stratégie commune tripartite sur l'ESS en Occitanie pour répondre de façon efficiente aux besoins des habitants et des entreprises sur l'ensemble du territoire régional. De plus, le CESER appelle l'institution régionale à intégrer l'ESS dans l'ensemble de ses schémas, et de l'identifier en tant que « pan essentiel de l'économie régionale ».

Un développement économique réparti et équilibré sur les territoires

Le développement économique doit pouvoir s'opérer sur l'ensemble du territoire régional, et non être concentré autour de ses 2 métropoles. Afin de s'en assurer, il est nécessaire de renforcer les infrastructures d'accueil, de transport, de mobilité en général et les actions régionales en dehors des métropoles. « Démétropoliser » pour atteindre un déploiement de l'activité économique et des emplois équilibrés sur l'Occitanie, en actionnant tous les leviers disponibles ou à venir.

Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs (SRDTL)

- **Orientation 1 : Accompagner la transition des entreprises et des territoires touristiques**
- **Orientation 2 : Organiser et expérimenter de nouvelles dynamiques économiques locales**
- **Orientation 3 : Renforcer l'attractivité des territoires, des produits et des destinations**
- **Orientation 4 : Conforter une gouvernance efficiente**

Le tourisme est le 2^e secteur économique régional. L'Occitanie étant la première destination touristique française, ce secteur génère près de 16 milliards d'euros de retombées économiques en région et près de 7 % de l'emploi salarié. La crise sanitaire et les impacts du changement climatique ont entraîné de profondes mutations dans la façon de vivre et de consommer le tourisme. Ce nouveau Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs, construit autour du Pacte Vert pour l'Occitanie, doit les prendre en compte et les anticiper.

Investir dans l'offre touristique régionale

Le CESER salue la volonté régionale d'élargir le périmètre du rayonnement des Grands Sites. Investir pour développer une offre touristique dans les territoires autour des Grands sites, permettrait de garder les touristes sur des temps plus longs au bénéfice du développement économique des territoires.

La qualité de l'accueil est également un élément déterminant dans le choix d'une destination et dans la fidélisation de la clientèle touristique.



Le CESER préconise de mettre en place des actions visant à l'amélioration du standard d'accueil dans notre région. À destination de l'ensemble des citoyens d'Occitanie, ces actions de communication favoriseraient une culture commune régionale pour faire de l'Occitanie une « Terre d'accueil et de sourires ». Des Appels à projets, où les structures culturelles de l'ESS auraient une place privilégiée, pourraient être mis en place pour développer ces actions.

Accompagner la « désaisonnalisation » en région

Le CESER se réjouit de la volonté régionale de développer la « désaisonnalisation » de l'offre touristique au travers du concept d'un tourisme « 4 saisons ». La transversalité est une des clés de succès du tourisme « 4 saisons ». Construire un tourisme de territoire autour des 4 saisons, partir des produits et des atouts en mobilisant toutes les composantes économiques, confortera l'ensemble de l'activité économique de chaque territoire d'Occitanie et développera des emplois pérennes. Le CESER encourage la Région à soutenir ce type de projets structurants et transversaux, et également des investissements d'infrastructures d'accueil des touristes.



Le CESER salue la démarche déjà engagée par la Région sur le fléchage des aides régionales pour les équipements et aménagements touristiques vers des projets de transformation et de diversification des activités. Il l'encourage à poursuivre dans cette voie en développant des outils de soutien spécifiquement dédiés au tourisme « 4 saisons ».



Soutenir la filière Tourisme et Loisirs

Comme dans bien d'autres secteurs, la crise sanitaire a aggravé la désaffection pour les métiers du tourisme. La filière peine à recruter et à fidéliser ses employés. Nombre d'employés se sont tournés vers d'autres métiers, plus sécurisants par une offre de contrat à durée indéterminée, de meilleures conditions d'accueil...

Le CESER encourage la Région à impliquer l'ensemble des acteurs de la filière et des acteurs de l'entreprise, à savoir les employeurs et les représentants des salariés, ces derniers étant peu consultés. Le CESER encourage également la Région à développer des actions en faveur des professions du tourisme. Cela passe, entre autres, par l'accompagnement au recrutement, la mise en place de formations en adéquation avec la volonté d'un tourisme « 4 saisons », mais aussi par le soutien à l'amélioration du cadre de vie des saisonniers. Cela peut être dans du soutien direct aux entreprises touristiques pour l'amélioration des logements destinés à leurs salariés. Favoriser et soutenir l'implantation de Maisons des Saisonniers (au sein des Maisons de Ma Région) dans chaque territoire, en partenariat avec les collectivités locales et territoriales, en y ajoutant la dimension logement, pourraient également faciliter les recrutements. Dans le cadre des actions en faveur du recrutement, il apparaît nécessaire de lier les actions votées dans le « Pacte pour l'Embauche » avec le SRDTL.

Coordonner les parties prenantes de la filière

De plus, bien que la compétence « Tourisme » soit une compétence partagée, la coordination des parties prenantes du tourisme et des loisirs (professionnels du tourisme et des loisirs et collectivités) au niveau régional semble être le bon échelon pour accentuer la mise en réseau des acteurs sur le territoire, le partage de bonnes pratiques et le développement d'actions et d'outils communs.

Inciter au développement d'initiatives culturelles et événementielles dans les territoires

En lien avec les précédents axes, l'offre culturelle et événementielle régionale doit être étoffée et ne pas être centrée sur quelques mois de l'année. L'enjeu est de faire de chaque territoire, une force d'animation qui prend appui sur les richesses, les forces et les services de proximité du territoire.

Par exemple : les anciennes boutiques des cœurs de villes ou des ruelles des beaux villages, très vivantes uniquement en saison avec de l'artisanat d'art et des gastronomies localement attachées à leur terroir ou à leur folklore, pourraient devenir progressivement des lieux de résidence à l'année (les anciennes boutiques ont un côté atelier et un côté vitrine + une Web boutique...). Ce serait une belle vitrine des métiers pour la jeunesse.

Le CESER engage la Région à inciter au développement d'initiatives culturelles et événementielles qui stimulent une dynamique locale en dehors des calendriers habituels, ou en liens avec des manifestations de type salons, foires ou grands événements pour favoriser la venue de touristes tout au long de l'année et l'allongement des séjours.

Poursuivre et accentuer le développement des infrastructures de transport et de mobilité dans les territoires

Enfin, la poursuite du développement des infrastructures de transport et de la mobilité est un enjeu capital pour un tourisme privé, d'affaires et événementiel sur l'ensemble du territoire d'Occitanie.



Cette contribution a été élaborée sous l'autorité de la Commission
« **Activités et Mutations Économiques – Économie Sociale et Solidaire** »

Le Bureau

Président

Éric LALANDE

Vice-présidente

Sabine MASERATI

Secrétaire

Dominique ANTONI

Les membres

Patrick AYGOBERE
Pierre AYLAGAS
Nicole BAROLLO
Johan BEDEL-NAVARRO
Gilles BESSON
Martial BRENAC
Marie-Line BRUGIDOU
Bernard CABROL
Samuel CETTE
Stéphane DEDIEU
Félicie DOMENE
André DUCOURNAU
Bruno DUMAS
Martine DUMAS
Monique DUPUY
Claudine GAMBET
Clare HART
Didier KATZENMEYER
Pierre LAFFON
Marie-Agnès LARRIBAU

Philippe LEROUX
Paul-Louis MAURAT
Alexis MELIDONIS
Daniel MÉMAIN
Sylvie MICHEL
Laurent NGUYEN
Pierre OSSWALD
Philippe PATITUCCI
Marie-Christine PEREZ
Xavier PETRACHI
Guy PRESSEDA
Josette RAYNAUD
Isabelle RICARD
Gérard SOUSSAN
Thomas SUN
Eliane TEYSSIÉ
Luc TOUCHET
Claudine TOURAINÉ-LEMPEREUR
Christine VIGOUROUX



CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Siège

18 allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201 av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

L'intégralité de la contribution est téléchargeable sur le site internet <https://www.ceser-occitanie.fr>
Chargée de mission : Christine GUIDICE ■ christine.guidice@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 74
Secrétaire : Vitrigny CAM ■ vitrigny.cam@ceser-occitanie.fr ■ tél : +33 5 62 26 94 82